



Réforme du collège

2015



Un bilan catastrophiste.

Najat Vallaud-Belkacem – dossier de presse 11/03/2015 :

« Le collège aggrave la difficulté scolaire, particulièrement dans les disciplines fondamentales », [...] et « cristallise les défauts de notre système éducatif » ; [...]

« Il est profondément inégalitaire, triant les élèves davantage qu'il ne les accompagne dans la réussite » ; [...] « monolithique dans son approche disciplinaire, suscitant parfois l'ennui, voire la perte du goût pour le travail et l'effort. » [...]

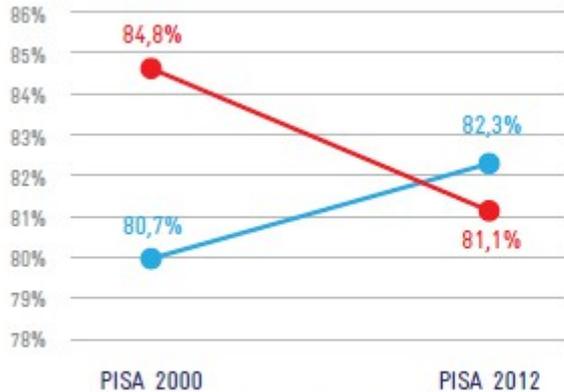
Le collège d'aujourd'hui « est inadapté au développement des compétences indispensables à la future insertion des collégiens » « peu efficace sur l'orientation et la lutte contre le décrochage » ;

« il est peu motivant pour les élèves, anxiogène pour les parents et frustrant pour les professeurs, auxquels il ne laisse que peu d'autonomie. »

*Dossier de presse - Najat Vallaud-Belkacem ;
« Le collège en 2016 : faire réussir tous les élèves » -
Site internet du MEN 11/03/2015*

« **Le collège ne garantit pas l'acquisition des connaissances de base. En 10 ans, les élèves ont régressé en français, en maths, en histoire** »...

EN COMPRÉHENSION ÉCRITE



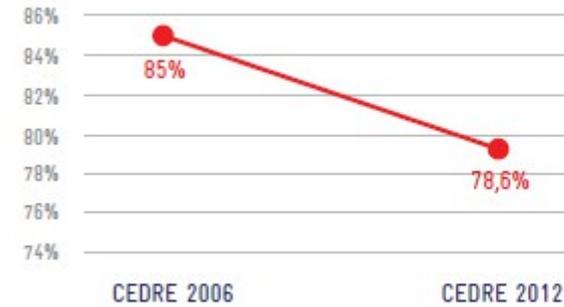
-3,7
points
FRANCE
Évolution entre 2000 et 2012

+1,6
points
OCDE
Évolution entre 2000 et 2012

La proportion d'élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en français est de 12 % en CM2 et de 25 % en 3^e.

(Source OCDE / PISA, nombre d'élèves au-dessus du niveau 2 de compétences - niveau jugé satisfaisant)

EN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE



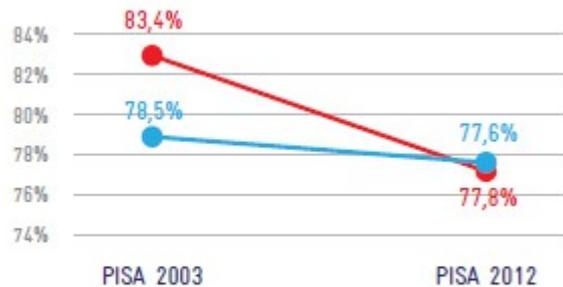
-6,4
points
FRANCE
Évolution entre 2006 et 2012

(Source CEDRE, nombre d'élèves au niveau de compétences >1*)

Leurs causes : « Le collège d'aujourd'hui n'est pas adapté à la diversité des élèves » :

- contenus et emploi du temps identiques pour tous
- « enseignements "traditionnels" conçus pour les "bons élèves " » ; pas assez de soutien ;
- contenus disciplinaires **trop abstraits, et ennuyeux**
- des enseignants qui n'ont pas assez d'échanges sur leurs pratiques
- une pratique du métier **solitaire et purement disciplinaire**

EN MATHÉMATIQUES



-5,7
points
FRANCE
Évolution entre 2003 et 2012

-0,7
points
OCDE
Évolution entre 2003 et 2012

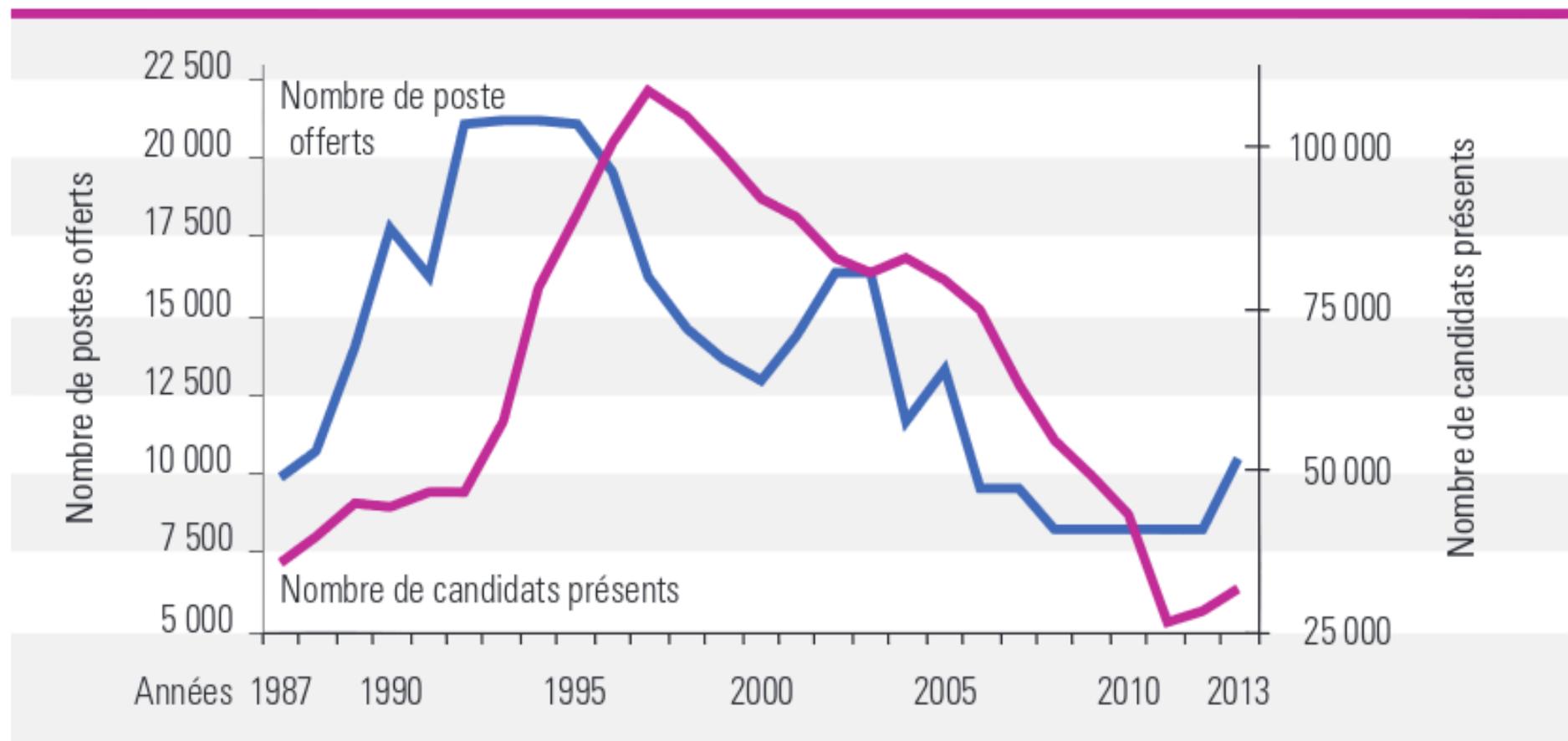
La proportion d'élèves ne maîtrisant pas les compétences de base en mathématiques est de 9 % en CM2 et de 13 % en 3^e.

(Source OCDE/ PISA, nombre d'élèves au-dessus du niveau 2 de compétences - niveau jugé satisfaisant)

Une analyse biaisée :

- qui fait reposer l'échec scolaire sur les « mauvaises pratiques » des enseignants
- qui fait l'impasse sur ce que l'échec scolaire doit aux inégalités sociales
- qui n'évoque pas les logiques de ghettoïsation des établissements
- qui ne pose pas le problème des 15 % des élèves en grande difficulté scolaire en 6è !
- qui n'évoque pas les classes surchargées et les coupes budgétaires massives réalisées depuis près de 15 ans dans l'Éducation nationale.

1 – Évolution du nombre de postes offerts et de candidats présents aux cinq concours externes de l'enseignement public



Lecture : le nombre de postes offerts est indiqué sur l'échelle de gauche, le nombre de candidats présents est indiqué sur l'échelle de droite. Le rapport entre les deux échelles est de 1 (à gauche) pour 5 (à droite). En 2002, 82 900 candidats se sont présentés à l'un des cinq concours externes du second degré public, pour un nombre de postes offerts de 16 400.

Champ : concours externes de l'enseignement public : agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP, France entière.

Source : MENESR DEPP

NB : 2002-2012 : 87 000 postes de supprimés dans l'Éducation Nationale.

I. Une attaque frontale contre les disciplines.

**II. Interdisciplinarité, socle commun et programmes
par cycles**

III. Nos revendications.

I. Une attaque frontale contre les disciplines.

Ce que prévoit le projet ministériel :

- Diminution des horaires disciplinaires
- Globalisation des horaires par groupes de disciplines (enseignements artistiques / langues vivantes / technologie, SVT, physique chimie) avec répartition locale de ces heures.
- suppression des options (langues anciennes, euro)
- Introduction « d'enseignements complémentaires »
- Introduction de la LV2 dès la Cinquième

■ Diminution des horaires disciplinaires

Méthode

Principe :

- retirer 20 % d'heures d'enseignements disciplinaires du « tronc commun »

- transformer ces 20 % en heures d'enseignements modulaires par niveau, à moyens constants.

- Suppression d'heures de cours disciplinaires

- Globalisation de l'allocation des heures disciplinaires par pôles (scientifiques et artistiques) et répartition par le chef d'établissement

- Suppression des options : classes euro et bilangues (sauf si langue proposée en primaire)

Grec
DP3

Grille horaire collège – Décret ministériel

	Cycle 3	
	6ème	
	existant	décret
EPS	4	4
Arts*	2	1+1
Français	5	4,5
H-G - EMC	3	3
LV1 & 2	4	4
Maths	4	4,5
SVT	1,5	4
Techno	1,5	
physiques	0	
total heures élèves	25	23+3⁽¹⁾

Cycle 4					
5ème		4ème		3ème	
existant	décret	existant	décret	existant	décret
	3	3		3	3
	2	1+1		2	1+1
	4	4,5		4	4,5
	3	3		3	3,5
	3	3+2,5		6	3+2,5
	3,5	3,5		3,5	3,5
	1,5	1,5		1,5	1,5
	1,5	1,5		1,5	1,5
	1,5	1,5		1,5	1,5
				2	1,5
				2	1,5
	23	22+4⁽²⁾		26	22+4⁽²⁾
				28,5	22+4⁽²⁾

(1) Accompagnement Personnalisé (AP)

(2) Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

Évolution des horaires disciplinaires par niveaux :

	6 ^e		5 ^e		4 ^e		3 ^e	
	avant	après	avant	après	avant	après	avant	après
Total horaires disciplinaires hebdomadaires	25	23	23	22	26	22	28,5	22
différentiel	2		1		4		6,5	

Total perte horaires disciplinaires hebdomadaires : **13,5 heures**

Total perte heures disciplinaires sur les 4 ans de collège : **486 heures**

Soit **2/3 d'une année de cours disciplinaires perdus** sur les 4 ans du collège !

Projet de décret, article II :

« II. — En application du 2° de l'article R. 421-2, l'organisation des enseignements est fixée par le conseil d'administration, conformément au projet d'établissement et après avis du conseil pédagogique.

L'établissement peut **moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline**, dans le respect :

- du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire **pour la durée du cycle** ;
- du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève.”

Les conséquences concrètes :

Pour les élèves

- L'impossibilité de vérifier le respect des horaires disciplinaires par élèves.

- Des parcours scolaires différents selon les classes et les établissements

- Des filières au collège : si on ajoute du français en 6-5ème à une « classe socle » (ingérable), on lui retirera des heures en 4è et 3ème. L'orientation se réduira alors au lycée professionnel.

Pour les enseignants

- Des réunions qui se multiplient pour organiser ces parcours

- Des programmes à redécouper localement pour chaque classe

- Des chefs omnipotents ; des pratiques pédagogiques imposées; une hiérarchie intermédiaire pour les mettre en œuvre

- Conséquence prévisible : le recrutement local des enseignants à partir du projet d'établissement. (type ECLAIR)

■ Introduction « d'enseignements complémentaires »

Principe

- Transformer **20 % d'heures de cours disciplinaires** par niveau en modules interdisciplinaires

3 heures
**D'Accompagnement
Personnalisés (AP)** en 6^e

4 heures
**d'Enseignements Pratiques
Interdisciplinaires (EPI)** en
5^e- 4^e-3^e (et 1h AP en 3^e)

Grille horaire collège – Décret ministériel

	Cycle 3	
	6ème	
	existant	décret
EPS	4	4
Arts*	2	1+1
Français	5	4,5
H-G - EMC	3	3
LV1 & 2	4	4
Maths	4	4,5
SVT	1,5	4
Techno	1,5	
physiques	0	
total heures élèves	25	23+3⁽¹⁾

Cycle 4						
5ème		4ème		3ème		
existant	décret	existant	décret	existant	décret	
	3	3	3	3	3	
	2	1+1	2	1+1	2	1+1
	4	4,5	4	4,5	4,5	4
	3	3	3	3	3,5	3,5
	3	3+2,5	6	3+2,5	6	3+2,5
	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5
	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
	23	22+4⁽²⁾	26	22+4⁽²⁾	28,5	22+4⁽²⁾

(1) Accompagnement Personnalisé (AP)

(2) Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

Les Enseignements Pratiques et Interdisciplinaires (EPI)

Méthode

Principe

- **4 h par semaine**, les élèves suivent des « modules » .
- **8 thèmes interdisciplinaires** : (ex : développement durable ; culture et création artistiques ; langues et cultures régionales et étrangères etc..)
- **Obligation** pour les collègues de travailler au moins **deux thèmes par an**.

- Renvoyer l'essentiel du cadrage à l'autonomie du conseil pédagogique, c'est-à-dire du chef d'Établissement, sans aucun contrôle du CA.

- **Dangers** : se voir imposer des modalités de travail pour l'année (alignements, thèmes de travail, obligation de travailler en interdisciplinarité sur tel ou tel niveau etc.).

- **Buts** : avoir des leviers de pression pour mettre en concurrence les disciplines et les collègues, sur un plan managérial

■ La LV2 dès la Cinquième, à moyens constants

Méthode

Principe

- Introduction de 2,5h de **LV2 en 5è**
- **augmentation** du nombre de classes

- **Globalisation des horaires** des LV1 et LV2 en 5è, 4è, 3è

- **Suppression** de 0,5 h en 4è et 0,5 h en 3è à prendre sur les LV1-LV2

- **Répartition à la discrétion** du chef d'établissement en Conseil pédagogique

Grille horaire collège – Décret ministériel

	Cycle 3	
	6ème	
	existant	décret
EPS	4	4
Arts*	2	1+1
Français	5	4,5
H-G - EMC	3	3
LV1 & 2	4	4
Maths	4	4,5
SVT	1,5	4
Techno	1,5	
physiques	0	
total heures élèves	25	23+3⁽¹⁾

Cycle 4						
5ème		4ème		3ème		
existant	décret	existant	décret	existant	décret	
	3	3	3	3	3	
	2	1+1	2	1+1	2	1+1
	4	4,5	4	4,5	4,5	4
	3	3	3	3	3,5	3,5
	3	3+2,5	6	3+2,5	6	3+2,5
	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5
	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
	23	22+4⁽²⁾	26	22+4⁽²⁾	28,5	22+4⁽²⁾

(1) Accompagnement Personnalisé (AP)

(2) Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

II. Interdisciplinarité, socle commun et programmes

par cycles

La réforme du collège prévoit :

- De faire du Socle commun la **matrice des programmes**
- Une réécriture des programmes « ***pluridisciplinaire*** » et « ***curriculaire*** » en cohérence avec les EPI et le socle
- Une évaluation des acquisitions **par domaines du socle** et non plus par champ disciplinaire, **par compétences**

■ Faire du Socle commun la matrice des programmes

Remanié par la DEGESCO, le nouveau socle commun est sur le point d'être validé par le ministère.

→ 5 grands domaines transversaux

1. Les langages pour penser et communiquer
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen

→ Objectifs instrumentaux et civiques

4. L'observation et la compréhension du monde
5. Les représentations du monde et l'activité humaine

→ Objectifs de connaissances

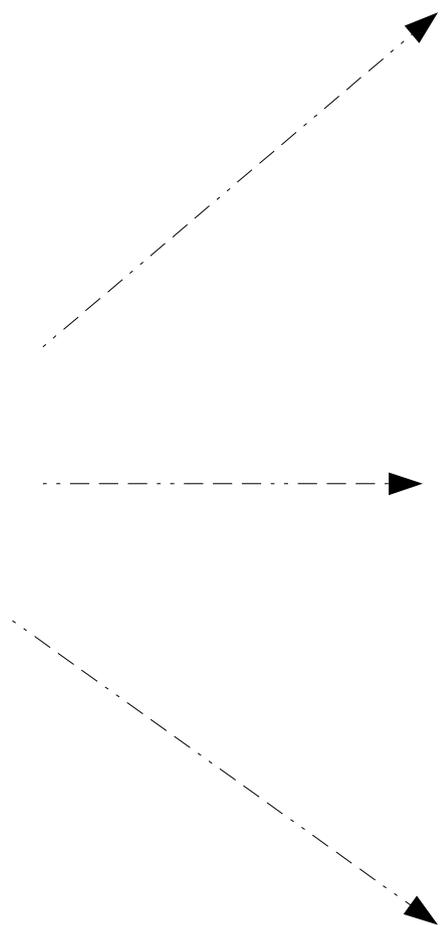
Ces cinq domaines ne se déclinent pas séparément. **La DEGESCO pousse fortement pour que les enseignants évaluent les domaines du socle, et non plus les disciplines.**

■ Une réécriture des programmes « pluridisciplinaire » et « curriculaire »

Objectifs :

- **Mettre en cohérence** les programmes avec les **EPI** et le **Socle**, pour imposer à terme un enseignement polyvalent
- Permettre le **recrutement de Professeurs des Écoles** dans les collèges

méthode



- **Réécrire les programmes** disciplinaires en cohérence avec les **thèmes interdisciplinaires** enseignés en EPI
- Imposer une « **logique curriculaire** » : les programmes sont rédigés par cycle et non plus par année scolaire, **en supprimant les repères annuels** dans la progression des apprentissages.
- Déléguer aux chefs d'établissements **l'évaluation pédagogique** des enseignants.

■ Évaluer les acquisitions par domaines du socle et non plus par champ disciplinaire, par compétences

Objectifs :

- Évaluer par un domaine du socle pour imposer la polyvalence et casser les pratiques disciplinaires.

Méthode

- Validation collégiale des compétences acquises en EPI sous la forme des oraux de l'Histoire des Arts

- Imposer le renseignement du **LPC** pour les évaluations disciplinaires

- "Socler" les épreuves du brevet c'est-à-dire créer des épreuves interdisciplinaire sur le modèle de PISA et d'évaluer "au fil de l'eau" le Brevet, à partir de la 5eme

III. Nos revendications.

Les revendications du SNES-FSU et du SNEP-FSU :

- Des grilles nationales garantissant les **horaires disciplinaires**.
- La **diminution des effectifs** des classes.
- La **possibilité de concertation** dans les services et d'enseignement en groupes allégés.
- Des **programmes cohérents**, une **interdisciplinarité progressive**, construite sur les disciplines et leurs programmes.
- Une **formation initiale et continue** des personnels leur donnant tous les outils pour leur permettre de diversifier leurs pratiques en vue de répondre aux exigences des programmes et **aux difficultés des élèves**.
- Une amélioration des conditions de vie dans les collèges : des **vies scolaires renforcées** et des **équipes pluriprofessionnelles** complètes avec des moyens pour les faire fonctionner.
- Le refus de toute « **caporalisation** » **managériale** du métier